E.G.L.

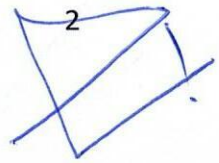
Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi . RD Congo . Rwanda

TABLEAU SYNTHETIQUE DES INDICATEURS DU PROJET RUZIZI III (206 MW) FACE A LEURS OBJECTIFS RESPECTIFS

Bujumbura, Octobre 2026

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
1	**Feuille de route**	Feuille de route harmonisée pour le bon déroulement des activités du Projet.	Elaboration en cours, par REL, d'une nouvelle Feuille de route tenant compte de la date prévue pour la signature du contrat du Groupement d'entreprises de construction retenu « Groupement EPC » ainsi que des échéances fixées par les Bailleurs de fonds pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration.	Finalisation, par REL, de la Feuille de route harmonisée tenant compte : • du calendrier pour le recrutement du Groupement EPC ; et • des échéances des Bailleurs de fonds pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration.
2	**Environnement du Projet**	Stabilisation de la zone du Projet afin de garantir des conditions sécuritaires favorables à la bonne exécution des travaux de construction des ouvrages de la Centrale et des infrastructures	La zone du Projet est toujours occupée par la rébellion malgré les différents accords alors que la situation sécuritaire demeure un défi majeur à relever compte tenu de ses implications potentielles sur la conduite des activités et le respect du calendrier de mise en œuvre du Projet.	Stabilisation sécuritaire de la zone du Projet par les Etats.



N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
		associées (Postes et Lignes).		
3	**Financements du Projet**	Disponibilité du financement requis pour la construction des ouvrages de la Centrale	• Les Accords de financement de base à convenir avec chaque Etat sont déjà disponibles pour la BAD et la KfW. Quant aux autres Bailleurs de fonds (AFD, BEI, BM), lesdits Accords sont en cours de préparation, en interne, chacun en ce qui le concerne. • Les négociations relatives aux Accords de coordination et de subordination entre les différentes Parties sont en cours de finalisation. • Les projets d'Accords de rétrocession à la Société de Projet REL, des financements	• Finalisation des Accords de financements de base par l'AFD, la BEI et la BM ; • Signature de ces Accords par chaque Bailleur de fonds et chaque Etat ; • Finalisation des Accords de coordination et de subordination par les Etats, les Sponsors de REL et les Bailleurs de fonds ; • Signature de ces Accords par les Parties prenantes (Etats, Sponsors de REL, Bailleurs de fonds, EGL et REL); • Finalisation, par les Etats et REL, des Accords de rétrocession à la Société de Projet, par les Etats, des financements concessionnels.

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
			concessionnels à accorder aux Etats par les Bailleurs de fonds, sont disponibles, mais ils ne seront finalisés que lorsque les Accords de financements de base auront été conclus.	• Signature de ces Accords par les Etats et REL • Mobilisation par les Etats, auprès des Bailleurs de fonds, des ressources estimées à près de 80 % du montant total requis pour la mise en œuvre du Projet.
4	**Recrutement de l'entreprise EPC chargée de la construction des ouvrages de la Centrale**	Disponibilité de l'EPC	Le Groupement EPC retenu pour la construction des ouvrages de la Centrale hydroélectrique de Ruzizi III est constitué des entreprises Orascom, Arab Contractors et Dongfang. Toutefois, Dongfang, en charge des travaux électromécaniques, s'est retirée du Groupement. Les deux entreprises restantes, Orascom et Arab Contractors, sont actuellement à la	• Recrutement, par le Groupement d'entreprises Orascom –Arab Contractors, d'une nouvelle entreprise chargée des aspects électromécaniques; • Approbation de cette nouvelle entreprise et du nouveau Groupement EPC, par les Etats et les Bailleurs de fonds; • Signature du contrat EPC par REL et le Groupement retenu.

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
			recherche d'une autre entreprise devant réaliser lesdits travaux.	
5	**Terrains devant abriter les infrastructures de la Centrale**	Disponibilité des terrains et leur transfert par les Etats à la Société de Projet, avant la clôture financière.	• La réévaluation des terres et droits fonciers a été finalisée sur les deux rives. • L'unité commune de Mise en Œuvre (UCMO) chargée de convenir et de prévoir des coûts raisonnables des terrains et des droits fonciers ainsi que d'un budget raisonnable pour les dépenses devant être engagées par la Société pour mettre en œuvre le Plan d'Action de Relocalisation a déjà validé le Plan d'Action de Réinstallation « PAR » sur la rive rwandaise et le Rapport d'évaluation a été transmis à la BAD	**Pour la RD Congo** • Transmettre à la BAD le Rapport d'évaluation du PAR et solliciter la mise à disposition des fonds nécessaires à sa mise en œuvre ; • Procéder à l'indemnisation des personnes affectées par le Projet par l'UCMO et REL, et à l'acquisition des terrains et droits fonciers nécessaires à sa réalisation, dès la mise à disposition, par la BAD, des fonds requis à cet effet ; • Transférer à la Société de Projet REL ces terrains et droits fonciers. **Pour le Rwanda :** • Procéder à l'indemnisation des personnes affectées

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
			pour la mise à disposition des fonds d'expropriations. • L'UCMO a, en outre, validé le PAR sur la rive congolaise et les documents exigés par la BAD relatifs au PAR consolidé sont en cours de finalisation.	par le Projet, par l'UCMO et REL, et à l'acquisition des terrains et droits fonciers requis pour le Projet, dès la mise à disposition, par la BAD, des fonds destinés à couvrir les coûts d'indemnisation et d'expropriation. • Transférer à la Société de Projet REL ces terrains et droits fonciers. **Pour l'EGL** Transmettre à la BAD les documents du PAR consolidé comprenant les coûts et les processus de mise en œuvre. **Pour la BAD** Approuver et mettre à la disposition des Etats le financement du PAR.

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
6	**Accords de Projets**	Harmonisation des Accords de Projet afin d'un rééquilibrage des risques entre les Parties (Public, Privée).	Les Projets d'Avenants nos 5 et 6 sont aujourd'hui finalisés. Les Etats ont accepté la proposition de REL de commencer le processus de signature de ces Avenants avant la tenue de la 14ème Réunion du Comité de Pilotage prévue du 09 au 12 Novembre 2026.	Signature, par les Parties prenantes (Etats, Sociétés nationales d'Electricité, EGL et REL, des Avenants nos 5 et 6.
7	**Infrastructures Associées (Poste et Lignes de transport)**	Disponibilité des Infrastructures associées neuf mois avant la mise en service de la Première Unité de la Centrale Ruzizi III	Processus en cours pour le recrutement des entreprises chargées de la construction : (i) du Poste de Kamanyola et de la ligne Kamanyola-Buhandahanda/RDC et (ii) de la Ligne Kamanyola-Karongi/ Rwanda.	• Révision, par l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement, des Etudes pour les Postes de Kamanyola et de Buhandahanda ainsi que pour les Lignes Kamanyola-Buhandahanda/RDC et Kamanyola-Karongi/Rwanda • Recrutement, par EGL et l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement, du

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
				Groupement d'Entreprises EPC • Construction du Poste de Kamanyola et de la Ligne Kamanyola-Buhandahanda, y compris le poste de Buhandahanda, par le Groupement EPC retenu ; • Construction de la Ligne Kamanyola-Karongi/Rwanda par le Groupement EPC retenu; • Finalisation, par la Regideso/Burundi, de la construction de la Ligne Kamanyola-Bujumbura/Burundi par l'implantation, dès que possible, de 7 Pylônes restants sur le territoire congolais.

N°	Libellé	Objectif à atteindre	Situation actuelle	Actions restant à réaliser
8	**Tarif**	Tarif permettant d'assurer : (i) l'accessibilité aux populations des pays membres de l'énergie produite par la Centrale; (ii) la couverture des coûts d'exploitation, de gestion et de maintenance de la Centrale ; et (iii) la couverture du service de la dette.	Le tarif qui était au départ estimé à 7,17 Cents USD/kWh est aujourd'hui à 7,54 Cents USD/kWh dans le meilleur des cas et à 8,57 Cents USD/kWh dans le pire des cas. Cette hausse découle principalement du coût EPC qui dépasse largement les prévisions.	Détermination du tarif définitif, par REL et l'Ingénieur-Conseil de l'EGL, à l'issue de la signature du contrat EPC, sur base du coût définitif des travaux et des prestations contractuels.

Fait à Bujumbura, le 20./10/2026

ORGANISATION DE LA C.E.P.G.L. POUR L'ENERGIE DES PAYS DES GRANDS LACS
E.G.L.
BURUNDI RWANDA
R. D. CONGO

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

le 20/10/2026